



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2024, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. MOMENT DE RECUEILLEMENT

2024-07-155

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,

**PROPOSÉ PAR JULIE DUPUIS
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-156

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2024

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 17 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR JULIE DUPUIS
APPUYÉ PAR LE ROBERT ARCOITE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'APPROUVER le procès-verbal de la consultation publique du 17 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-07-157

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR LE JULIE DUPUIS
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-07-158

5.1 LOCATION D'UN GUICHET AUTOMATIQUE

ATTENDU QUE Desjardins a retiré le guichet automatique installé à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité peut louer un guichet automatique afin d'offrir le service aux citoyens;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE REPORTER le point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2024-07-159

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DES JARDINS-DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet d'aménager le parc sur le lot 6 200 404 en créant une zone ombragée et lutter contre la chaleur par la plantation d'arbre et installation d'une pergolas ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de son enveloppe municipale locale pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* octroi jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer à 20 % du coût total du projet au montant de 5 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR JULIE DUPUIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la Directrice générale, Mme Natacha Jodoin à transmettre la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'une zone pour contrer la chaleur au lot 6 200 404 à

Sainte-Clotilde à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* pour un montant de subvention réservé à la Municipalité jusqu'à un montant maximal de 20 000\$;

D'AUTORISER la Directrice générale à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

2024-07-160

5.3 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024-06-144

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024-06-144 portait sur une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville et que le projet OASIS volet 1 ne sera pas terminés en novembre 2024 tel que requis par la MRC pour obtenir les sommes demandées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

ANNULER la résolution numéro 2024-06-144.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-161

**6.1 EMBAUCHE PERMANENTE DU CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher de façon permanente un chef aux opérations et officier régional pour agir au nom de la Municipalité dans le département du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE François Lauzon a été nommé par intérim en tant que chef aux opérations et que le Directeur du service de sécurité incendie recommande son embauche pour le poste permanent;

ATTENDU QUE M. Lauzon possède les compétences nécessaires pour effectuer les tâches liées au poste de travail;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR RA
APPUYÉ PAR AP
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la Directrice générale, Natacha Jodoin à embaucher M. François Lauzon, nommé par intérim chef aux opérations, de façon permanente au service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

2024-07-162

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 515 SUR LA PROPRIÉTÉ DES RUES

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables de réglementer la propriété des rues, chemins et places publiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 21 mai 2024 par le conseiller André Perrault;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 juin 2024 et adopté à l'unanimité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

**PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER le Règlement numéro 515 concernant la propreté des rues, chemins et places publiques à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

2024-07-163

**7.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 516 SUR LES FOSSÉS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables de modifier le Règlement numéro 196 sur les fossés pour le détailler plus amplement afin mieux cadrer avec la législation provinciale concernant les milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été déposé le 17 juin 2024 en séance ordinaire par le conseiller M. Robert Arcoite;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER le projet Règlement numéro 516 modifiant le Règlement numéro 196 sur les fossés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

2024-07-164

7.3 MODULE DE JEUX POUR LE PARC SITUÉ SUR LE LOT 6 200 404

ATTENDU QUE le lot 6 200 404 a été cédé à la Municipalité par le promoteur immobilier pour l'aménagement d'un parc;

ATTENDU QUE le projet inclut l'achat d'un module de jeu de l'entreprise Mille Pattes pour un montant de 35 150\$ plus l'installation au montant de 14 270\$ en plus des taxes applicables et du transport de 625\$;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la directrice générale à mandater l'entreprise Mille Pattes pour installer un module de jeu au parc situé sur le lot 6 200 404 pour un montant de 63 559.33\$ incluant les taxes applicables;

D'IMPUTER la somme au poste budgétaire 23-082-20-721-00.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. URBANISME

2024-07-165

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470-03 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 470 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde doit modifier les dispositions de son plan d'urbanisme numéro 470 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2024 pour la modification des deux règlements;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
IL EST PROPOSÉ PAR JULIE DUPUIS
APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ADOPTER les projets de règlements numéro 470-03 modifiant le plan d'urbanisme numéro 470 (URB-14) à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

2024-07-166

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 471-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 471 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 471 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2024 pour la modification des deux règlements;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR JULIE DUPUIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ADOPTER le règlement 471-07 modifiant le règlement numéro 471 (URB-15) à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

2024-07-167

10.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 474-04 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

AP, conseiller, conseillère,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à la même séance, le projet de Règlement 474-04 modifiant le Règlement 474 sur les permis et certificats afin de mettre à jour les sanctions particulières à l'abattage d'arbres (c. A-19.1, art. 233.1).

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

2024-07-168

11.1 BONHOMMES À LUNETTES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Bonhomme à lunettes est composé d'un opticien qui offre gratuitement ses services depuis 2007 à travers plus de 70 points de services au Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour que les citoyens bénéficient des services offerts, la Municipalité doit offrir un local pour une demi-journée sur le territoire municipal;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR JULIE DUPUIS
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

AUTORISER le responsable des loisirs à mettre sur pied une collaboration avec le responsable de l'organisme Bonhomme à lunettes pour offrir des services en optométrie gratuitement aux citoyens en prêtant un local municipal.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCES

13. AFFAIRES DIVERSES

14. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYABLES

2024-07-169

14.1 COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 15 juillet 2024 :

- Comptes à payer : 242 383.58\$
- Dépenses incompressibles : 238 644.65\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 242 383.58\$;

DE PRENDRE ACTE de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 238 644.65\$.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-170

16. FERMETURE DE LA SÉANCE

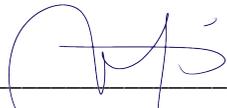
IL EST,

**PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR MICHEAL DINNIGAN**

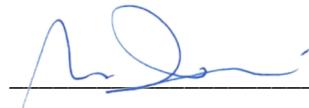
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h34.

ADOPTÉE



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024.
